Développement économique Canada pour les régions du Québec

Canada Economic Development for Quebec Regions

Canada

**Développement économique Canada**
pour les régions du Québec

Près des **entreprises,**
Près des **régions.**

# RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 décembre 2020

**Publié par**
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H3B 1X9
**dec.canada.ca**

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre du Développement économique et des langues officielles et ministre responsable de DEC, 2021

**Catalogue:** Iu90-1/19F-PDF

# Tables des matières


## SECTION 1

INTRODUCTION ..... 5

1.1 POUVOIRS, MANDAT ET PROGRAMMES ..... 5

1.2 MÉTHODE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT ..... 6

1.3 STRUCTURE FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC (DEC) ..... 6

## SECTION 2

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS ..... 8

2.1 ANALYSE DES AUTORISATIONS ..... 8

2.2 ANALYSE DES DÉPENSES ..... 10

## SECTION 3

RISQUES ET INCERTITUDES ..... 14

## SECTION 4

CHANGEMENTS IMPORTANTS QUANT AU FONCTIONNEMENT, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES ..... 17

## SECTION 5

APPROBATION DES CADRES SUPÉRIEURS ..... 19

## SECTION 6

ANNEXES..... 20

6.1 ÉTAT DES AUTORISATIONS (NON VÉRIFIÉ) ..... 21

6.2 DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (NON VÉRIFIÉES) ..... 22

# SECTION 1

INTRODUCTION

# Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) tel qu'exigé par l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor.

Le présent rapport devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de 2020-2021 et le Plan ministériel 2020-2021.

Ce document n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

# 1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. DEC exerce son mandat selon les dispositions de la Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, entrée en vigueur le 5 octobre 2005. De plus, DEC s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

DEC est un acteur fédéral clé au Québec pour promouvoir le développement économique des régions et des petites et moyennes entreprises (PME). Afin de réaliser sa responsabilité essentielle, qui consiste à développer l'économie du Québec, DEC favorise le démarrage et la performance des entreprises. Il les aide à devenir plus innovantes, productives et concurrentielles. Il appuie les efforts de mobilisation du milieu au sein des différentes régions du Québec et l'attraction des investissements destinés à accroître la prospérité de l'économie québécoise et canadienne.

DEC contribue au dynamisme économique de l'ensemble des régions du Québec en misant sur leurs avantages compétitifs régionaux. Il appuie la transition et la diversification dans les collectivités qui demeurent dépendantes d'un nombre limité de secteurs ou qui ont subi un choc économique, comme la tragédie ferroviaire de Lac Mégantic.

DEC dispose de trois programmes pour appuyer sa responsabilité essentielle, soit :

- Innovation régionale
- Vitalité des collectivités
- Soutien ponctuel ou ciblé

Des renseignements supplémentaires sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de DEC sont disponibles dans le Budget principal des dépenses 2020-2021 et le Plan ministériel 2020-2021.

## 1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par DEC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de DEC accordées par le Parlement et utilisées par DEC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2020-2021. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations disponibles sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

DEC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## 1.3 Structure financière de Développement Économique Canada pour les régions du Québec (DEC)

Deux crédits annuels sont prévus pour la gestion des dépenses de DEC :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, qui comprend les autorisations de DEC liées aux coûts relatifs au personnel et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien.
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, qui comprend toutes les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi des crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux, ainsi que les paiements de transfert en vertu de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national.*

Exceptionnellement cette année, DEC utilise un crédit législatif temporaire pour administrer son *Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)* en lien avec la pandémie de COVID-19.

# SECTION 2

## FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS

## Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente différentes informations financières au 31 décembre 2020, telles que les autorisations disponibles pour l'année et les dépenses effectuées durant le troisième trimestre, tout en établissant des comparaisons avec l'exercice précédent.

L'explication des variations sous-tend que les écarts de moins de 5 % ont une incidence minimale sur l'interprétation des résultats.

Les sections 2.1, 2.2, ainsi que les tableaux présentés en annexe, contiennent les détails de cette information financière.

**Note** : Dû à la situation exceptionnelle causée par la pandémie de COVID-19, le 20 avril 2020, la Chambre des communes a adopté une motion qui modifiait l'article 81 du Règlement pour l'année civile 2020, permettant ainsi à la Chambre de continuer d'examiner le Budget principal des dépenses 2020-2021 jusqu'en décembre 2020. Les pleins crédits ont donc été reçus en décembre 2020.

***DANS CES CIRCONSTANCES, LES COMPARAISONS AVEC L'ANNÉE FINANCIÈRE ANTÉRIEURE NE SONT PAS REPRÉSENTATIVES PUISQUE DEC A REÇU D'IMPORTANTS CRÉDITS EN 2020-2021 POUR PALLIER AUX DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ENGENDRÉES PAR LA COVID-19.***

## 2.1 Analyse des autorisations

À la fin du 3e trimestre, soit au 31 décembre 2020, les autorisations annuelles totales de DEC se chiffrent à 595,5 M$. Elles étaient de 322,3 M$ au 31 décembre 2019.

L'écart observé de 273,2 M$ (84,8 %) s'explique par les variations suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de +0,3 M$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de +180,5 M$;
- Autorisations législatives budgétaires de +92,4 M$.

Le graphique qui suit illustre les autorisations budgétaires annuelles par crédit en date du 30 septembre 2020 et du 31 décembre 2020, tout en comparant avec l'exercice précédent.

** Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement*

## Autorisations annuelles par crédit budgétaire au 30 septembre et au 31 décembre, exercice 2020-2021 comparé à 2019-2020

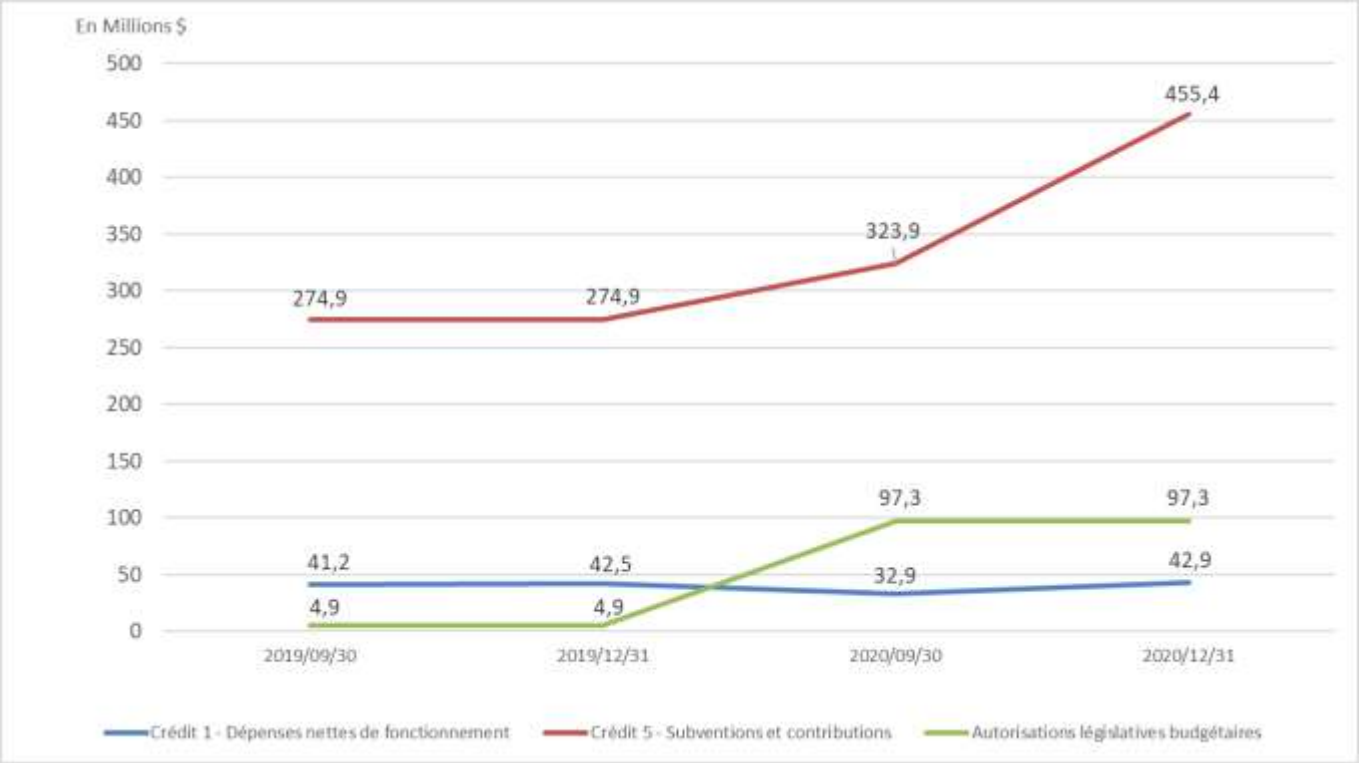


**Autorisations liées au crédit 1 (Dépenses nettes de fonctionnement)**

Les autorisations au 31 décembre 2020 se chiffrent à 42,9 M$ alors qu'elles étaient de 42,5 M$ à pareille date l'année dernière. Les autorisations ont donc augmenté de 0,4 M$ cette année. L'écart de 0,9% est considéré comme étant non significatif.

**Autorisations liées au crédit 5 (Subventions et contributions)**

Les autorisations au 31 décembre 2020 se chiffrent à 455,4 M$ alors qu'elles étaient de 274,9 M$ à pareille date l'année dernière. L'écart à la hausse est donc de 180,5 M$ (65,7%) cette année. Tel que stipulé précédemment, DEC a reçu des fonds en 2020-2021 pour pallier aux difficultés économiques engendrées par la pandémie de Covid-19, expliquant cette hausse considérable des crédits votés.

- <u>Réception de 200,0 M$ de crédits votés en lien avec la pandémie de COVID-19 au 31 décembre 2020, dont voici</u>

le détail :

- *FARR- Programme de développement des collectivités (PDC)* : 18,3 M$;
- *FARR- Croissance économique régionale par l'innovation (CERI)* : 113,8 M$;
- *Bonification du FARR (CERI et PDC)* : 57,8 M$;
- *Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer* : 7,0 M$;
- *Bonification de la SFE en lien avec la pandémie de Covid*-19 : 3,1 M$

- Diminution de 19,5 M$ de crédits votés au 31 décembre 2020, composée des éléments suivants :
  - Fin du financement de *l'initiative sur l'Acier et l'aluminium* (26,2 M$);
  - Fin du financement de *l'Initiative du Chrysotile* (4,6 M$);
  - Accroissement des remboursements sur contributions remboursables de 4,7 M$;
  - Accroissement du financement pour la *Stratégie fédérale sur l'emploi et le tourisme* de 4,4 M$;
  - Autres transferts intergouvernementaux et ajustements 2,2 M$.

**Autorisations législatives budgétaires**

Les autorisations législatives budgétaires étaient de 4,9 M$ au 3e trimestre 2019-2020, comparativement à 97,3 M$ pour le 3e trimestre 2020-2021. Il s'agit d'une augmentation de 92,4 M$ pour l'exercice 2020-2021. Cet écart s'explique par la réception de fonds sous forme de crédits législatifs pour des paiements de transfert en vertu de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national, en réponse à la pandémie de Covid-19.* Voici le détail :

- *FARR- PDC* : 53 M$ en paiements de transfert;
- *FARR- CERI* : 25 M$ en paiements de transfert et 0,2 M$ octroyés pour le régime d'avantages sociaux des employés;
- *FARR- PDC,* bonification : 12 M$ en paiements de transfert;
- *Fonds canadien de stabilisation de l'industrie des produits de la mer* : 2,2 M$ en paiements de transfert.

En excluant les éléments reliés au Covid-19, on constate que les autorisations pour le régime d'avantages sociaux des employés sont demeurées stables à 4,9 M$.

## 2.2 Analyse des dépenses

Les dépenses totales de DEC enregistrées lors du 3e trimestre 2020-2021 se chiffrent à 119,8 M$, alors qu'elles étaient de 79,5 M$ à la même période l'an passé. Ceci représente une augmentation nette de 40,3 M$ (50,7 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cet écart est composé des variances suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de – 0,4M$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de + 29,1 M$;
- Autorisations législatives budgétaires de +11,6 M$.

Sur une base cumulative, les dépenses totales effectuées au 31 décembre 2020 se chiffrent à 293,6 M$, comparé à 169,3 M$ pour la même période l'année. Ceci représente une augmentation nette de 124,3 M$ (73,4 %) cette année.

Cet écart est composé des variances suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de + 0,5 M$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de + 33,8 M$;
- Autorisations législatives budgétaires de + 90,0 M$.

** Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement*

Le graphique qui suit illustre les dépenses effectuées lors du 3e trimestre 2020-2021 par crédit ainsi que de façon cumulative depuis le début de l'année, tout en comparant avec l'exercice précédent.

## Dépenses du 3e trimestre et dépenses cumulatives au 31 décembre 2020, par crédit budgétaire, exercice 2020-2021 comparé à 2019-2020

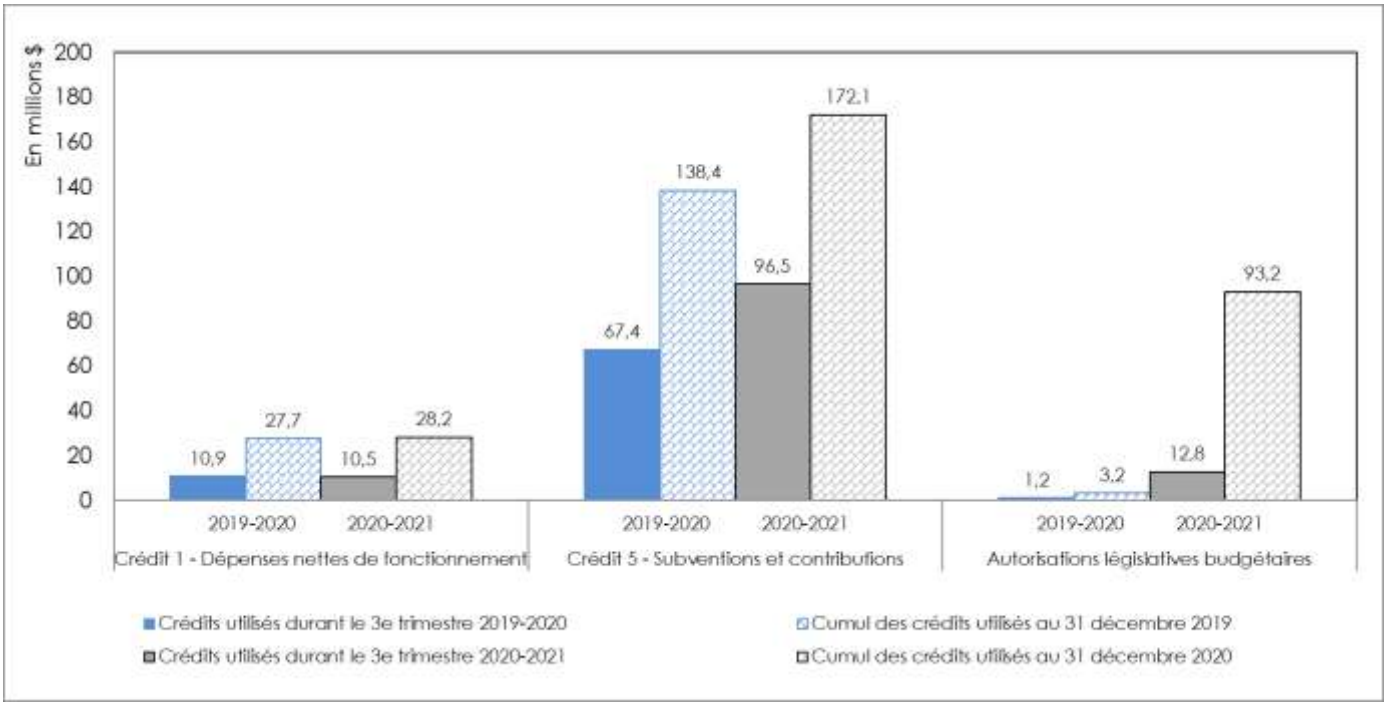

**Dépenses liées au crédit 1 (Dépenses nettes de fonctionnement)**

Les dépenses nettes de fonctionnement du 3e trimestre 2020-2021 et du 3e trimestre 2019-2020 se chiffrent respectivement à 10,5 M$ et 10,9 M$. La variance de 0,4 M$ entre les deux trimestres représente une diminution de 3,7% par rapport à l'année précédente.

De façon cumulative au 31 décembre 2020, les dépenses atteignent 28,2 M$, versus 27,7 M$ l'année dernière à pareille date. Il s'agit d'une augmentation des dépenses de 0,5 M$ (1,8%).

Ces écarts sont considérés comme étant non significatifs.

(Pour plus de détails sur les dépenses, voir le tableau Dépenses ministérielles budgétaires par article courant présenté en Annexe 6.2.)

**Dépenses liées au crédit 5 (Subventions et contributions)**

Durant le 3e trimestre 2020-2021, DEC a dépensé 96,5 M$ en subventions et contributions (crédits votés). Ceci représente une augmentation de 29,1 M$ (43,2 %) par rapport au 3e trimestre 2019-2020, où les dépenses ont atteint 67,4 M$. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des dépenses dans les initiatives liées à la Covid-19 et d'une diminution dans les programmes réguliers. L'explication ci-dessous présente les détails :

Nous notons une hausse de 42,2 M$ dans le programme *FARR*; 34,7 M$ dans le *FARR-CERI* et 7,5 M$ dans le *FARR-PDC*. En effet, la priorisation est donnée aux dossiers en lien au *Fonds d'aide et de relance régionale (FARR),* en réponse à la pandémie de COVID-19, et aux autres initiatives qui soutiennent la reprise économique.

En contrepartie, nous notons une diminution des dépenses dans la programmation régulière, pour un total de 7,5 M$. Également, un montant de 5,6M$ a été dépensé lors du 3e trimestre 2019-2020 dans l'initiative pour *l'Acier et l'aluminium*, alors que cette initiative a pris fin le 31 mars 2020.

De façon cumulative, au 31 décembre 2020, DEC a dépensé 172,1 M$ en subventions et contributions (crédits votés), comparativement à 138,4 M$ à la même période l'an dernier. Ceci représente une augmentation nette de 33,8 M$ (24,3%) en 2020-2021. Nous notons une hausse des dépenses dans les programmes *FARR au montant de* 76,6 M$. En contrepartie, on observe une diminution importante des dépenses dans les programmes réguliers (32,6 M$) ainsi que dans l'initiative pour *l'Acier et l'aluminium* (9,6 M$), laquelle s'est terminée le 31 mars 2020. La différence de (0,6 M$) est constituée de différents écarts mineurs dans les autres initiatives ponctuelles.

**Dépenses liées aux Autorisations législatives budgétaires**

Les dépenses pour le 3e trimestre 2020-2021 totalisent 12,8 M$, comparativement à 1,2 M$ à la même période l'année dernière. Ceci représente une augmentation de 11,6 M$. Cette augmentation s'explique majoritairement par les paiements de transfert effectués en vertu de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*. Voici le détail de cet écart;

- Paiements de transfert sous le *FARR-PDC*, crédits législatifs : +12,0 M$;
- Régime d'avantages sociaux des employés : -0,4 M$.

De façon cumulative au 31 décembre 2020, les dépenses se chiffrent à 93,2 M$, comparativement à 3,2 M$ à la même période l'an dernier. Il s'agit d'une hausse des dépenses de 90,0 M$. Cet écart se détaille comme suit ;

- Paiements de transfert sous le *FARR-PDC*, crédits législatifs : +65,0 M$;
- Paiements de transfert sous le *FARR-CERI*, crédits législatifs : +25,0 M$;

(Pour plus de détails sur les dépenses, voir le tableau Dépenses ministérielles budgétaires par article courant présenté en Annexe 6.2.)

# SECTION 3

## RISQUES ET INCERTITUDES

Les répercussions de la COVID-19 demeurent à l'épicentre des risques et incertitudes de l'organisation. La solidité financière des entreprises du Québec, pendant et après la crise, et les retombées sur l'économie mondiale demeurent également au cœur des enjeux. Le tout alimente le risque que des entreprises, maintenant davantage endettées et ayant épuisé leurs fonds de prévoyance, ne puissent investir elles-mêmes afin de poursuivre leurs efforts de modernisation et de gains de productivité nécessaires à leur survie et leur croissance. Des préoccupations par rapport à la rareté de la main-d'œuvre refont cependant surface dans certains secteurs industriels désormais en mode relance.

En réponse à ces préoccupations, DEC a déployé différentes mesures afin de soutenir sa clientèle. DEC continuera à suivre étroitement l'évolution du contexte économique régional et des stratégies d'intervention des principaux acteurs.

À l'interne, DEC demeure à risque d'avoir des enjeux de recrutement de personnel pour des fonctions courantes et pour certains profils de compétences spécialisés. Le contexte actuel génère aussi un risque de capacité d'élaborer des nouvelles initiatives, de réorienter nos interventions et de livrer des programmes réguliers dans les courts délais, étant donné la priorisation des nouveaux programmes mis en place en réponse au COVID-19.

Pour atténuer ce risque, des stratégies novatrices de recrutement et de rétention de talents sont mises en œuvre. DEC est proactif et recense actuellement les postes à risque, notamment ceux liés à notre stratégie numérique. Le recours aux groupes d'équité en matière d'emploi et le développement de la polyvalence des employés sont mis de l'avant. Enfin, DEC accompagne ses employés et la gestion pour faciliter l'adoption et l'appropriation de nouveaux outils et des nouvelles compétences requises dans ce contexte particulier et vers un retour à une nouvelle normalité.

Certaines solutions technologiques arrivent à la fin de leur vie utile, en particulier celles liées à la gestion financière. Il y a ainsi un risque lié à l'intégrité des données disponibles. Pour atténuer ce risque, DEC a entrepris un projet de remplacement de son système financier par la solution d'entreprise (GCFM) retenue par le Bureau du Contrôleur général. Entre-temps, un suivi continu de l'état des solutions technologiques critiques est assuré. Des contrôles, des processus spécifiques et des suivis permettant de maintenir l'intégrité de l'information financière ont d'ailleurs été mis en place.

Enfin, DEC gère ses ressources selon un cadre bien défini de responsabilités, de politiques et de procédures comprenant un système approprié de budget, de rapport et autres contrôles lui permettant de gérer ses activités à même les limites des ressources disponibles et d'autorisations parlementaires. Il suit régulièrement le progrès et l'efficacité de leur mise en œuvre par le biais de plusieurs processus de revues budgétaires et d'activités, ainsi que par l'analyse des dépenses et des prévisions budgétaires par unité organisationnelle, sur une base mensuelle. Les risques financiers sont atténués en grande partie par de solides mesures de contrôles internes des rapports financiers. DEC procède à des évaluations périodiques, telles que des contrôles sur l'entité, des contrôles informatiques généraux et des contrôles de processus opérationnels.

# SECTION 4

CHANGEMENTS IMPORTANTS QUANT AU FONCTIONNEMENT, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES

Le gouvernement du Canada a mis en place le *Fonds d'aide et de relance régionale (FARR),* une initiative ponctuelle et ciblée d'une durée d'un an, dotée d'une enveloppe totale de 281,2 millions de dollars pour DEC, en réponse à la pandémie de COVID-19.

Celle-ci se compose ainsi :

- Fonds pour soutenir les petites et moyennes entreprises: 140,1 millions de dollars;
- Fonds pour le Réseau de développement des collectivités: 71,3 millions de dollars;
- Bonification - Fonds pour soutenir les petites et moyennes entreprises: 46,5 millions de dollars;
- Bonification - Fonds pour le Réseau de développement des collectivités: 23,3 millions de dollars.

Également, deux initiatives ont été mises en place pour soutenir des clientèles ciblées suite à la pandémie :

- Fonds pour *l'Écosystème de la stratégie pour les femmes en entrepreneuriat* : 3,1 millions de dollars;
- *Fonds canadien de stabilisation de l'industrie des produits de la mer* : 9,1 millions de dollars.

Toujours en lien avec la pandémie, les remboursements prévus provenant des contributions remboursables de nos clients devaient commencer à être perçus dès le 1er octobre 2020. Une prolongation du moratoire a cependant été accordée jusqu'au 31 décembre 2020, les remboursements ont repris le 1er janvier 2021.

Finalement, Mme Marie-Claude Petit occupe le poste de vice-présidente du secteur des opérations depuis le 1er septembre 2020.

# SECTION 5

## APPROBATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Cette section vise à fournir l'approbation des cadres supérieurs, telle que requise par la Politique sur la gestion financière, comme suit :

Approuvé par :

| | |
|---|---|
| Original signé par | Original signé par |
| **Manon Brassard** | **Guy Lepage** |
| Sous-ministre / Présidente | Dirigeant principal des finances |
| Montréal, Canada | Montréal, Canada |
| Le 12 février 2021 | Le 12 février 2021 |

# SECTION 6

ANNEXES

# 6.1 État des autorisations (non vérifié)

## Exercice 2020-2021 (en milliers de dollars)

| | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
|---|---|---|---|
| Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement | 42 863 | 10 498 | 28 235 |
| Crédit 5 – Subventions et contributions | 455 394 | 96 529 | 172 144 |
| Autorisations législatives budgétaires totales | 97 272 | 12 810 | 93 239 |
| **Autorisations totales** | **595 529** | **119 837** | **293 618** |

## Exercice 2019-2020 (en milliers de dollars)

| | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
|---|---|---|---|
| Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement | 42 549 | 10 855 | 27 710 |
| Crédit 5 – Subventions et contributions | 274 903 | 67 404 | 138 372 |
| Autorisations législatives budgétaires totales | 4 877 | 1 213 | 3 234 |
| **Autorisations totales** | **322 329** | **79 472** | **169 316** |

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

*Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.*



21

## 6.2 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

### Exercice 2020-2021 (en milliers de dollars)

| | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 | Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2020 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
|---|---|---|---|
| Dépenses : | | | |
| Personnel* | 40 064 | 9 573 | 27 692 |
| Transports et communication | 680 | 16 | 43 |
| Information | 202 | 38 | 74 |
| Services professionnels et spéciaux | 5 489 | 615 | 2 025 |
| Location | 420 | 403 | 816 |
| Services de réparation et d'entretien | 18 | 2 | 6 |
| Services publics, fournitures et approvisionnement | 178 | 6 | 21 |
| Acquisition de matériel et d'outillage | 666 | 222 | 303 |
| Paiements de transfert** | 547 807 | 108 529 | 262 144 |
| Autres subventions et paiements | 5 | 432 | 494 |
| **Dépenses budgétaires nettes totales** | **595 529** | **119 836** | **293 618** |

* Inclut les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)

** Inclut les crédits législatifs et votés

## Exercice 2019-2020 (en milliers de dollars)

| | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020* | Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2019 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
|---|---|---|---|
| Dépenses : | | | |
| Personnel* | 38 924 | 10 172 | 26 526 |
| Transports et communication | 910 | 237 | 645 |
| Information | 308 | 39 | 102 |
| Services professionnels et spéciaux | 5 623 | 1 363 | 2 586 |
| Location | 571 | 88 | 490 |
| Services de réparation et d'entretien | 22 | 7 | 23 |
| Services publics, fournitures et approvisionnement | 237 | 21 | 53 |
| Acquisition de matériel et d'outillage | 827 | 139 | 317 |
| Paiements de transfert | 274 903 | 67 404 | 138 372 |
| Autres subventions et paiements | 4 | 2 | 202 |
| **Dépenses budgétaires nettes totales** | **322 329** | **79 472** | **169 316** |

* Inclut les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)